

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAMEDI 11 AOÛT 2012 33, 3^{ème} Avenue, Parc du Rocher
--

Le Secrétaire Général de l'Association Jacques GUIBLAIS ouvre la séance à 9 h 50. Il présente les excuses du Président Raymond PILET, lequel, en convalescence, n'a pu effectuer le déplacement depuis la région parisienne compte tenu d'une intervention chirurgicale qui l'oblige à rester pour quelques semaines encore en centre de rééducation fonctionnelle. Le secrétaire lui souhaite un prompt rétablissement et lui adresse au nom de tous les membres du Conseil d'Administration ses sincères amitiés.

L'Assemblée Générale est animée par le Secrétaire Général Jacques GUIBLAIS et par Michel MONTALETANG.

Le Secrétaire Général souhaite à tous la bienvenue et remercie les participants d'être venus partager ce temps de rencontre.

Il fait mémoire de Charles LOCQUENEUX ainsi que Robert André DUJOURNIL tous deux décédés récemment.

A noter, quatre nouvelles familles propriétaires dans le Parc qui ont rejoint notre association :

- Monsieur Michel DE MONTECLERE, au n° 28 de la 1^{ère} avenue
- Monsieur et Madame Patrice et Monique SOUCHAUX au n° 2 de la 1^{ère} avenue et résidents à l'année.
- Monsieur et Madame LEVASSEUR au n° 13 bis de la 2^{ème} avenue
- Monsieur et Madame VERGNAUD au n° 57 de la 1^{ère} avenue

Sont présentés individuellement tous les membres du Conseil d'Administration. Ils sont remerciés pour leur implication dans le fonctionnement de l'Association.

La feuille de présence a été émargée par les adhérents lors de leur entrée en séance. Il se réjouit d'un émargement de 109 adhérents, présents et représentés. L'Assemblée réunissant ainsi le quorum (le quart des adhérents étant de 37), les débats peuvent se tenir valablement.

Le Secrétaire Général déclare ouverte l'Assemblée Générale, et en rappelle l'ordre du jour.

1. RAPPORT MORAL

Michel MONTALETANG fait lecture du rapport moral du Président :

« Je salue votre assemblée de tout cœur, particulièrement cette année où je me trouve éloigné de vous, de la mer et du parc du Rocher qui nous rassemble.

J'ai été opéré début juin de la colonne lombaire et me remets progressivement en marche, trop doucement à mon goût, au centre de rééducation.

Les uns et les autres, vous me manquez, mais je me réjouis à l'avance de vos échanges et du partage que vous ferez pour le bien et la vitalité de notre association.

Je suis heureux de l'esprit associatif de tous ceux qui ont pris le relais de mes tâches habituelles à la préparation de l'AG. Je les en remercie très vivement.

L'année 2010 nous a fortement sensibilisés par sa tempête exceptionnelle, avec un recul important de la dune et le risque de submersions marines. Nous avons dès lors, mis en place une veille assidue face aux coups de la mer. Nous vous avons dès l'été informés, avec les moyens du bord, des différentes altimétries concernant nos avenues.

L'année 2011 nous avons renforcé nos observations des reculs de la dune et suivi l'évolution du haut de plage. Nous avons également observé les défenses réalisées sur notre front de mer.

Grâce à la création de notre site Internet, vous avez pu suivre ces évolutions visuellement et en temps réel.

De son côté la municipalité initiait des études d'experts en matière de risques et de submersions. Nous avons alors approfondi nos échanges avec les élus sur les résultats des études et les projets de défense concernant les points sensibles du littoral.

L'année 2012 a élargi notre regard. Les menaces et les défenses observées sur notre front de mer renvoient aux mêmes phénomènes que sur l'ensemble du littoral voisin. Leur dimension appelle une relation plus étroite avec les pouvoirs publics qui devraient, sous peu, disposer d'informations plus complètes. A nous d'en profiter lorsque leur accès sera ouvert.

Je dégage de ces trois années quelques axes de réflexion :

- *Nous devons maintenir notre vigilance sur les risques de la mer. Cette dune qui protège nos résidences, c'est à nous d'en prendre soin. Un parc sécurisé ne peut que donner valeur à ses propriétés.*
- *Au-delà des risques, c'est à nous de valoriser ce parc qui bénéficie des nombreux atouts de la station balnéaire de La Tranche Sur Mer.*
 - *Avec un urbanisme qui progresse en confort et en esthétique,*
 - *Avec des voies de circulation favorisant les promenades, comme les pistes cyclables,*
 - *Avec des animations culturelles en développement etc.*
- *N'oublions pas, dans le charme de notre parc, cet avantage du vivre ensemble et de l'information offerte par notre association.*

- 150 adhérents sur 250 résidences constituent une vraie force.
- Le site Internet que nous avons créé et qui vit au rythme des événements marins s'est révélé un atout précieux depuis un an et demi. Il nous relie à notre association et à l'état de notre parc tout au long de l'année. Il offre une vitrine esthétique pour les visiteurs qui se promènent sur ses pages et pour nos propres amis etc. Il porte une parole qui se veut respectueuse et crédible près de nos principaux partenaires locaux.

Dernière fonction vitale de notre association : elle est un trait d'union et une instance de dialogue avec la municipalité ; ainsi les travaux de défense «pieux/paille » récents, illustrés sur la dernière page du site, en donne un exemple concret.

Je vous renouvelle notre détermination à faire vivre ce lien avec les pouvoirs publics dans le respect du rôle de chacun.

En résumé et pour terminer mon propos, nous sommes une association vivante et en bonne santé. Remercions tous ceux qui travaillent au long de l'année à servir ses objectifs, en particulier la qualité de notre environnement ».

Raymond PILET Président

Rambouillet, le 05 08 2012

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Jacques GUIBLAIS présente le rapport d'activité.

1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 13 août 2011 avec 116 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire, Serge KUBRYK, M. Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint plus particulièrement en charge du littoral et M. Jacques GAUTIER, conseiller municipal en charge des sports et de la sécurité.

Le compte rendu de cette réunion vous a été adressé fin août 2011.

2. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2011

- Le 31 octobre 2011, les Présidents de Parcs ont été reçus en Mairie par M. KUBRYK, Maire, accompagné de M. Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint, et de MM. Hubert CORTESI et Christian DANIGO, adjoints.
- Le 19 avril 2012, deuxième réunion des Présidents de Parc avec les représentants de la Mairie (MM. Serge KUBRICK, Dominique GONNOT, Christian DANIGO)

Vous savez l'importance accordée par Raymond PILET aux relations de l'association avec la municipalité. Il a été le premier coordinateur du groupe des présidents des parcs-Grière démarré en 2004.

Depuis plusieurs années, en raison de ses risques de santé, il a jugé sage, en cas d'impossibilité ponctuelle de se déplacer pour une réunion en mairie, d'être accompagné ou représenté par Gilles GOBLET administrateur. Ceci a permis un suivi des dossiers de plus en plus techniques concernant, en particulier, le littoral.

Récemment cette pratique n'a pas eu l'assentiment de la coordination qui tient à un seul représentant par association.

Affaire à suivre...

3. Les principaux objectifs 2011/2012 décidés par le CA du 22 août 2011

- Confirmation par l'Assemblée Générale de la nécessité de poursuivre la surveillance de notre trait de côte, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent : tenue des défenses, recul de la dune.
- Souhait de continuer à faire vivre le site Internet pour améliorer la diffusion des informations : ajout de nouveaux thèmes, rajeunissement de certaines pages.
- Poursuivre l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

3.1. Erosion marine et défenses de la dune contre la mer

3.1.1. Suivi des grandes marées et coups de vent

Notre Assemblée Générale du 13 août 2011 nous avait engagés à suivre régulièrement les attaques de notre trait de côte par la mer. Nous l'avons fait en équipe à chaque évènement climatique.

- **Coup de vent du 12 décembre 2011**

La chaîne météo annonçait des vents violents allant jusqu'à 130 km/h sur notre littoral. La conjonction avec la marée de 80 nous a mis immédiatement en vigilance. Heureusement la rencontre du vent violent annoncé et du coefficient encore fort n'a pas eu lieu cette fois-ci !

- **Tempête Joachim du 16 décembre 2011**

Une alerte météo de niveau orange annonçait des vents violents et des vagues de submersion. L'impact sur notre front de mer fut le suivant :

Les défenses les plus secouées :

- L'accès à la 2^{ème} avenue ;
- Les pieux, à l'est de la descente 116 ainsi que les énormes bottes de paille ont été malmenés.
- Le front de mer central a été bien raboté de son sable.

- La descente centrale 117 a été ébranlée.
- La dune ouest n'a pas reculé mais le sable de sa façade soulevé sous les rafales, s'est retrouvé sur la 8^{ème} avenue.
- A l'extrémité ouest, la descente 118 a bien souffert : ses pieux arrières ont été déchaussés et ceux du côté mer ont été vraiment secoués et ébranlés.
- La 8^{ème} avenue envahie par le sable des dunes : Joachim a joué les aspirateurs géants.

Vous avez pu suivre ces évènements sur le site de l'Association.

3.1.2. Suivi des travaux du trait de côte

Le 21 février 2012 la mairie publiait un Appel d'Offre pour la réalisation de nouvelles défenses pieux/paille. 35 mètres de cette défense concernaient notre trait de côte. Elle a été réalisée la première quinzaine de mai.

Toutefois, sur les 250 mètres du trait de côte du Parc du Rocher, les 100 mètres de la dune dite des lots Steinberg, entre les descentes de la 1^{ère} avenue et de l'impasse n°10, n'ont toujours pas de protection. Le recul de cette dune protégeant notre Parc est d'autant plus inquiétant qu'elle ne bénéficie d'aucune défense. Nous avons repris contact avec son propriétaire fin octobre et restons attentifs au suivi de ce dossier dont nous avons soumis l'importance à M. le Maire, à la même date.

Second point faible, les 2 descentes (1^{ère} avenue et impasse n°10) leur base est régulièrement dégradée par les plus méchantes marées.

3.1.3. Risque GCU

Toujours sa porte grande ouverte à la mer !

La défense du GCU, réalisée en pieux/pailles fin juin 2011, avait cédé sous la marée du 15 août 2011. Nous avons soumis dès octobre notre préoccupation à la mairie qui nous a dit en avoir alerté la DDTM.

Les travaux de restauration des pieux effondrés nous semblent pour le moins très légers (simples ganivelles).

Nous renouvelons notre question : « Quel responsable devrait en répondre le jour où la mer débarquerait dans nos avenues basses ? »

3.2. La diffusion des informations au sein de l'Association

3.2.1. Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.fr

Le 14 février 2012 le site fêtait son 1^{er} anniversaire.

3.2.2. Une véritable chaîne d'observations, d'infos et d'images assurée par les adhérents sur place.

Lors de la tempête Joachim, environ 150 photos furent centralisées vers le Comité de rédaction, permettant la mise en ligne, en moins de 48 heures après la tempête, de deux pages d'information. Les adhérents étaient avertis de cette mise en ligne par la diffusion des e-mails « Alerte News ».

3.2.3. Suivi de la mise en place des protections

Grâce à nos reporters photographes, nous avons pu suivre la mise en œuvre des différentes défenses. Un plan de notre front de mer permet de repérer les zones protégées et celles qui ne le sont pas.

3.2.4. Le « trio pour l'info »

Composé de Dominique RAINETEAU, Dany JAMIN et Danièle MARTINEAU, il nous a tenu au courant des réalisations en cours du centre ville : la Place de la Liberté, les halles, la « Maison des associations », la nouvelle bibliothèque-médiathèque, ainsi que des activités culturelles comme le 4^{ème} « FESTIVAL D'AUTOMNE ».

3.3. Les mesures concernant la sécurité

3.3.1. Accès à la mer

La descente 117 (1^{ère} avenue) a été endommagée par les nombreux passages d'engins utilisés pour les travaux de défense des dunes. En outre, le bas de descente a été très endommagé par la mer et continue de l'être !

Il a été demandé la pose de ganivelles le long de l'abrupt.

Une demande d'aménagement de la descente 116 dangereuse à cause des roches en haut de l'épi a également été effectuée.

3.3.2 Autres

En avant-saison, ont été signalés les besoins de nettoyage des accès plages, des parkings à vélos et la pose des tapis d'entrée de plage effectuée tardivement dans notre parc.

3. DEBAT ET VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Michel MONTALETANG ouvre le débat et soumet au vote des adhérents le rapport moral puis le rapport d'activité. Ces deux rapports sont approuvés, par vote à main levée :

Rapport moral : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité des votes exprimés

Rapport d'activité : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité des votes exprimés

Lecture est faite par le Secrétaire Général d'un courrier de La Poste évoquant des difficultés de distribution (confusion entre le n° de rue et le n° de l'avenue ainsi qu'avec « parc du rocher » et « avenue du rocher ») et suggérant une demande de changement du nom des rues du parc.

La demande est soumise au vote de l'assemblée qui refuse à l'unanimité le changement de dénomination proposé.

Mme Dominique RAINETEAU préconise de ne pas mentionner « Parc du Rocher » dans l'adresse. Mme Danielle DAMY suggère d'indiquer en premier le numéro de l'avenue puis le numéro d'habitation par exemple « 8^{ème} avenue n°4 ».

Patrice HAURAY souhaite revenir sur la coordination des parcs. Il lui semble percevoir un souci quant à la demande de la coordination (qui n'a pas de structure juridique) des associations des parcs de la Grière de réglementer le nombre de personnes en réunion des présidents des sept parcs. Pourquoi adhérer à leur règlement ? Y-a-t'il problème de personnes ou d'intérêt ?

Gilles GOBLET qui participe aux réunions avec M. le Maire, expose les circonstances qui ont amené notre association à être exclue de la coordination de façon unilatérale et sans aucune justification juridique.

L'Assemblée demandera au Maire sa position officielle.

4. RAPPORTS FINANCIERS

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

4.1 Bilan 2011

I – COMPTE de RESULTAT

(1.01.2011 au 31.12.2011)

PRODUITS----- **1.842.32 €**

- Cotisations des adhérents (146 adhésions) 1.752.00
- Produits financiers..... 90.32

CHARGES ----- **1.458.33 €**

- Pot de l'amitié 270.89
- Fournitures de bureau..... 288.80
- Affranchissements 198.80
- Imprimerie/photos/calicot 316.61
- Forfait téléphone..... 100.00
- Site internet 156.38
- Dépenses exceptionnelles.....187.06

1.458.33

RESULTAT de L'EXERCICE ----- **383.99 €**

II - BILAN au 31 décembre 2011

ACTIF

Banque au 31.12.11 5.219.36

Cotisation payées d'avance..... 12,00

TOTAL----- **5.231.36**

PASSIF

Report à nouveau 4.847.37

Résultat 2011..... 383.99

TOTAL ----- **5.231.36**

Michel MONTALETANG soumet au vote des adhérents le bilan 2011 :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	Unanimité des votes exprimés

4.2 Prévisionnel 2012

Le Trésorier présente le budget prévisionnel :

PRODUITS----- **1.842.32 €**

- cotisations 2012 escomptées des adhérents -146 adhésions- 1.752.00
- produits financiers attendus90.32

CHARGES ----- **1.800.00 €**

- Pot de l'amitié 350.00
- Fournitures de bureau..... 300.00
- Affranchissements 350.00
- Imprimerie, photos 350.00
- Forfait téléphone.....100.00
- Site internet.....100.00
- Dépenses exceptionnelles.....250.00

1.800,00

RESULTAT PREVISIONNEL de L'EXERCICE ----- **42.32 €**

Le budget prévisionnel 2012 se révélerait légèrement bénéficiaire.

Michel MONTALETANG soumet au vote le Budget 2011 :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	Unanimité des votes exprimés

4.3 Cotisation 2013

Le Trésorier propose ensuite, par un vote à main levée et conformément à l'avis du Conseil d'Administration, que la cotisation 2013 soit maintenue à 12 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

5. SOUHAITS DE L'ASSEMBLEE POUR LA PERIODE 2012-2013

La parole est donnée à l'assemblée :

- M. Jean-Luc WILL mentionne la mauvaise réception de la TNT. Le problème est-il technique... politique ? Le service public n'est pas rendu. Cette question récurrente sera posée à M. le Maire. Quelques autres résidents du parc ont le même problème.
- Il souhaite d'autre part la création d'une zone balisée pour les planchistes afin de protéger les baigneurs.
- Michel MONTALETANG propose que les planchistes puissent peut-être se concerter afin de définir un comportement permettant de préserver une bonne cohabitation avec les plagistes, ce qui est largement le cas aujourd'hui.
- Trop de réglementation, en particulier la mise en place d'un chenal spécifique aux planches à voile, nuirait à tous, par exemple aux pêcheurs en zodiac et réduirait cette liberté d'action qui crée l'animation sur la plage.
- M. Robert JAMIN intervient à propos des bateaux qui viendraient trop au bord. Il a remis pour mémoire une copie de l'arrêté municipal qui réglemente la navigation dans la zone des 300 mètres.
Celui-ci est consultable sur le site « mairie –La Tranche sur Mer, rubrique REGLEMENTATION ». Ces points sont à surveiller mais il ne semble pas que trop d'abus aient été relevés, car peu de réactions dans l'assemblée.
Michel MONTALETANG souligne qu'il y a parfois des contrôles par les CRS durant la saison estivale.
M. HAURAY propose l'installation d'un panneau d'information de l'association sur les questions de sécurité.
Jacques GUIBLAIS précise qu'il ne faut pas hésiter, même si cela n'est pas toujours simple, à faire remarquer aux personnes qu'elles commettent des

incivilités ; chacun doit avoir une démarche citoyenne, chacun doit se prendre en charge pour le bien de tous.

M. SALMON suggère de faire verbaliser si nécessaire.

Un adhérent soulève la question de la fréquentation de la plage par les chiens, phénomène qu'il a relevé. L'assistance est attentive mais ne signale pas de récurrence.

- Mme LEVASSEUR trouve que la circulation dans le parc est trop rapide.
Le bureau de l'association renouvellera la demande à la municipalité de la pose de « 30 » au sol, engagement qu'elle avait pris l'an passé.
- Mme BERGER signale qu'une plaque d'égout sur le boulevard à la sortie du parc est dangereuse. Cela sera noté dans les points relatifs à la voirie.
- M. ROGER rappelle que tous les ans une liste de travaux à faire est adressée à la mairie. Sur ces points, le Président est en lien avec les services techniques et les élus concernés.
- Mme DAMY déplore que les ordures ménagères mises en sacs le dimanche soir soient éventrées sur les bas-côtés. L'échange qui s'ensuit démontre que souvent la solidarité de voisinage joue pleinement son rôle, les résidents à l'année rentrant parfois les conteneurs de leurs voisins après le passage des camions de ramassage. Celle-ci apparaît être une bonne solution lorsqu'elle est possible. Sur ce sujet, certains évoquent la possibilité de demander l'installation d'un conteneur collectif pour dépôt des poches. Il est rappelé que cette disposition avait été obtenue à une époque mais que le désagrément causé aux riverains avait amené ceux-ci à demander l'enlèvement de ces box. Cela démontre que la solution idéale n'existe pas. Une démarche municipale envers Veolia avait permis que puissent être déposés exceptionnellement des sacs le dimanche soir afin de ne pas laisser les conteneurs dehors en quittant le parc. En son temps, cela était considéré comme une avancée.
- Une adhérente fait remarquer l'abondance d'algues sur la plage.
Ces algues n'ont rien de comparable au phénomène des « algues vertes » ; c'est un élément naturel de la flore marine que l'on constate depuis quelques jours, précise le bureau de l'association.
- M. JANVIER exprime des compliments pour la qualité du site internet.
- M. HAURAY adresse ses félicitations et remerciements aux rédacteurs du site ; les liens avec les infos mairie demandés l'an dernier fonctionnent bien.
De son côté le bureau exprime ses remerciements personnels à Madame FRIN qui a conçu le site et en assure la maintenance technique.

6. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétaire Général organise alors l'élection du Conseil d'Administration, renouvelé par tiers chaque année, conformément aux statuts.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration cette année sont :

- Madame Pascale COUTURIER
- Monsieur Gilles GOBLET
- Monsieur Michel MONTALETANG
- Monsieur Guy PEYNE
- Monsieur Olivier ROGER

Le Secrétaire annonce que Messieurs Guy PEYNE et Olivier ROGER ne se représentent pas. Il informe l'Assemblée qu'il y a toujours 5 postes d'administrateurs à pourvoir.

Les candidats suivants ont adressé au Président leur candidature 48 heures avant l'élection, comme l'exigent les statuts de l'association et se présentent devant l'Assemblée :

- Monsieur Michel MONTALETANG
- Madame Renée FRIN (nouvelle candidate)
- Madame Pascale COUTURIER
- Monsieur Gilles GOBLET
- Madame Danièle MARTINEAU (nouvelle candidate)

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- Nombre de présents et/ou représentés : 109 émargements
- Nombre de votants : 106
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 106

Ont obtenu dans l'ordre de présentation du bulletin de vote (tiré au sort) :

- Monsieur Michel MONTALETANG 105 voix
- Madame Renée FRIN 106 voix
- Madame Pascale COUTURIER 106 voix
- Monsieur Gilles GOBLET 106 voix
- Madame Danièle MARTINEAU 106 voix

Sont donc élus administrateurs de l'Association du Parc du Rocher :

- Monsieur Michel MONTALETANG
- Madame Renée FRIN
- Madame Pascale COUTURIER
- Monsieur Gilles GOBLET
- Madame Danièle MARTINEAU

Il est indiqué, suite à une remarque de Monsieur OLLIVIER, qu'étaient excusés les membres du CA suivants pour indisponibilité suite à des engagements personnels ;

- Madame Danièle MARTINEAU
- Madame Renée FRIN
- Monsieur René BLANC

7. DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE

Michel MONTALETANG et l'Assemblée accueillent ensuite Monsieur Serge KUBRYK, Maire et Monsieur Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint plus particulièrement en charge du littoral.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et la remercie pour son invitation.

Il invite ensuite, l'Assemblée à s'exprimer.

Reprise des questions des adhérents pour M. le Maire et son premier adjoint.

1 – La réception télévision :

La Tranche est maintenant câblée en direct pour ce qui concerne France-Télévision (pylône Gendarmerie). Il ne devrait plus y avoir de problème. Les travaux ont été finis mi-juillet. Les canaux ont changé, chacun doit faire une nouvelle recherche de chaînes.

Le pylône de la piscine concerne les émetteurs des chaînes privées.

Des interventions chez des particuliers ont été assurées par un antenniste local (M. MONET) et tout semble fonctionner.

Cependant certains résidents, notamment M. Jean-Luc WILL, rencontrent toujours des problèmes malgré un matériel neuf et en bon état.

2 – La vitesse excessive dans le parc : les signalisations « 30 » au sol (déjà demandées) seront réalisées indique Monsieur le Maire, en ajout aux panneaux existants.

3 – Information est donnée à M. le Maire de la demande de la Poste et du vote négatif de l'assemblée quant à une hypothèse de changement de dénomination des avenues.

4 – Le respect des règles de navigation Si besoin prévenir les CRS de Sainte-Anne pour les incivilités et infractions.

5 - L'embarcadère :

La réalisation du ponton d'accostage est différée, un complément de dossier étant demandé par la DDTM ; peut-être l'an prochain ... les démarches administratives sont longues ! (rappel du dossier bouchots)

6 – La rambarde côté enrochement du ponton sera posée fin août.

7 – Engins de travaux et risques d'accidents :

Conduits par le personnel municipal, ils franchissent en équilibre instable le haut des épis, dégradant la plage et risquant de basculer sur les personnes présentes. Monsieur GONNOT souligne que c'est le seul endroit qu'ils peuvent utiliser pour progresser mais interviendra auprès des services techniques pour éviter le plus possible les dégradations et les risques d'accidents avec les personnes.

8 – Protection du littoral :

Le Maire indique que les défenses douces « pieux-paille » complétées en mai dernier assurent désormais la protection du cordon dunaire du parc. Il précise que l'ensemble du littoral tranchais a été traité depuis Xynthia et qu'actuellement la zone de la Belle-Henriette est à l'étude. La protection y serait assurée par un cordon support d'une piste cyclable.

Monsieur KUBRYK explique à l'assemblée que le Parc du Rocher n'est pas une zone submersible et ne risque pas l'inondation. Il précise que le transit de sable est un phénomène non maîtrisable dû aux marées et vents et que creusement ou réengraissement des plages sont à surveiller. Les études d'évolution du littoral se poursuivent. Les travaux réalisés par la municipalité font l'objet d'une validation par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). A la remarque concernant la partie la plus creuse face à l'Eden, est répondu que ce lieu est surveillé au même titre que les autres.

9 – Les terrains en front de mer de M. Steinberg :

Au questionnement renouvelé (affaire suivie depuis deux ans) de l'assemblée par la voix de Monsieur ROGER, sur le fait que le trait de côte n'est nullement protégé face aux terrains de Monsieur STEINBERG, Monsieur KUBRYK renouvelle sa position. Il est répondu qu'une collectivité ne peut engager des travaux sur un terrain privé, lesquels restent à la charge du propriétaire. Selon le Maire, Monsieur STEINBERG sachant que ses parcelles ne sont plus constructibles ne désire pas engager de fonds pour les protéger sauf s'ils redevenaient constructibles, ce que ne veut pas le Maire.

Monsieur ROGER l'interpelle en rappelant que la dune à cet endroit recule d'un mètre chaque année et que les premières maisons sont situées à 13 mètres derrière cette dune. En conséquence, il insiste vivement quant à la nécessité d'agir pour la sécurisation de celle-ci et mentionne que l'association via Monsieur PILET a effectué de son côté plusieurs démarches auprès du propriétaire. Monsieur GONNOT indique qu'il n'y a pas de risque de submersion par cette dune et Monsieur KUBRYK suggère d'interpeller la DDTM ou Monsieur le Préfet.

Confirmant l'impossibilité légale d'agir en sa qualité de Maire, Monsieur KUBRYK répond à Monsieur ROGER que dans 13 ans, le trait de côte selon ses calculs, sera du domaine public et que là il pourra agir.

Chacune des parties suivra cette affaire avec attention.

10 – Érosion éolienne des dunes :

Monsieur GONNOT explique que les ganivelles posées à mi-dune et en haut de dune permettent un engraissement régulier en sable protégeant du piétinement sans mettre en péril le rechargement sableux.

11 – La protection du littoral face au camping du GCU :

Après diverses démarches du Président Raymond PILET et des contacts avec la Mairie, la Fédération des campings concernée avait diligenté en 2011 des travaux de protection douce en « pieux-paille ». Lors d'une tempête hivernale, la partie centrale a été détruite. La non réfection de ces dégâts a provoqué l'inquiétude des parcs adjacents. Face à l'immobilisme des associations propriétaires, Monsieur KUBRYK précise avoir mis en demeure par recommandé le GCU pour réalisation des travaux. Il explique que les pieux étaient trop petits et insuffisamment enfoncés et le chargement en sable trop important. Il rappelle que c'est au propriétaire privé d'assumer.

12 – Coordination des parcs :

Interrogé sur ce point, Monsieur le Maire indique que la création d'une association « chapeau » pour la coordination des parcs n'est pas en projet

Il a pris conscience des difficultés qui semblent se poser entre les présidents des parcs de la Grière et présente les modalités organisationnelles qu'il souhaite mettre en place à l'avenir, étant entendu qu'il ne peut multiplier les rencontres avec les Présidents par souci d'économie de temps, ce qu'à l'évidence tout le monde comprend fort bien.

- En tant que puissance invitante recevant à la mairie, le Maire fixera lui même les dates des réunions (printemps puis automne) et adressera sous son seul timbre l'invitation à chacun des Présidents des parcs de La Grière,
- Chaque Président pourra être accompagné d'un, deux ou trois collaborateurs s'il le souhaite, lesquels pourront d'ailleurs prendre la parole dans le respect bien sûr d'une discipline indispensable à ce type de réunion,
- Chaque Président transmettra avant la réunion le libellé des points qu'il désire voir inscrits à l'ordre du jour de la rencontre,
- Chaque Président fera ensuite le compte-rendu de la réunion comme bon lui semble auprès de ses adhérents.

Cette position claire donne totale satisfaction aux adhérents du Parc du Rocher.

13 – Le problème des ordures ménagères le lundi :

Il est indiqué que l'organisation du ramassage a bien été conçue pour les résidents venant pour le week-end et qu'en conséquence tous les lundis matins les services techniques sont chargés de passer ramasser les détritiques qui resteraient sur la voie publique. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne faut pas hésiter à signaler à la mairie les endroits oubliés le cas échéant.

14 – Les travaux d'embellissement de la commune:

L'Assemblée adresse ses compliments à la municipalité pour la très belle réalisation du centre de La Tranche et des pistes cyclables.

Le Maire indique que le complexe de thalassothérapie sera réalisé par le groupe Vinci lequel est en attente de la réforme fiscale en cours, loi Scellier 2013, pour les investisseurs immobiliers.

Les aménagements des voies de circulation, du rond-point des Anciens Combattants à Classe J, seront réalisés durant l'hiver 2012-2013.

De la Faute à La Tranche, en passant par la Belle Henriette, route et piste cyclable financées par le Conseil Général, doivent être prêtes pour la saison 2013. Le rehaussement prévu aura un effet de protection du trait de côte.

La signalétique des pistes cyclables sera refaite.

Travaux dans le parc : Raymond PILET remet chaque année directement à M. Dupuis, Directeur des services techniques, une liste de travaux à effectuer, ce qui a été aussi fait en 2012.

Le Secrétaire Général remercie M. le Maire et M. GONNOT pour leur présence et leurs réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jacques GUIBLAIS remercie les membres présents à l'Assemblée pour leur participation et les convie à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 12h30.

Le Secrétaire Général

Jacques GUIBLAIS